

## Fiche d'aide à la lecture du Guide du programme Erasmus+ 2025

#ERASMUSPLUS

#PARTENARIATS

### PROJETS DE PARTENARIAT SIMPLIFIÉ

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME ERASMUS+

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne qui vise à soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà. Ainsi, le programme cherche à contribuer à la croissance durable, à l'emploi et à la cohésion sociale et au renforcement de l'identité européenne.

#### PRIORITES TRANSVERSALES : PRIORITES DU PROGRAMME ERASMUS+

##### *Inclusion et diversité*

Le programme Erasmus+ cherche à promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayant moins d'opportunités, y compris les personnes en situation de handicap et les personnes issues de l'immigration, ainsi que les personnes vivant dans des zones rurales et reculées, les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques ou toute autre source potentielle de discrimination fondée sur le sexe ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Les organisations doivent donc concevoir des activités de projet accessibles et inclusives, en tenant compte des points de vue des participants ayant moins d'opportunités et en les impliquant dans le processus de prise de décision tout au long du processus.

##### *Transformations numériques*

Le programme Erasmus+ soutient les plans de transformation numérique pour développer les aptitudes et les compétences numériques de toute la population par le biais de programmes et d'initiatives appropriés. Les projets dans le domaine de la jeunesse sont fortement encouragés à utiliser le Portail européen de la jeunesse et la Plateforme de la stratégie européenne pour la jeunesse. La coopération virtuelle et l'expérimentation de possibilités d'apprentissage virtuel et mixte sont essentielles à la réussite des partenariats simplifiés.

##### *Environnement et lutte contre le changement climatique*

Le programme Erasmus+ vise à sensibiliser aux défis de l'environnement. Les projets doivent développer des stratégies et des méthodologies de compétences en matière de durabilité environnementale. De plus, les organisations et les participants doivent adopter une approche respectueuse de l'environnement lors de la conception et la mise en œuvre du projet. Cela doit encourager les personnes impliquées dans le projet à discuter et s'informer sur les questions environnementales, à réfléchir à ce qui peut être fait à différents niveaux et trouver des moyens plus écologiques de mettre en œuvre les activités du projet.

##### *Participation active à la vie démocratique*

Le programme soutient la citoyenneté active à travers le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias. Les projets doivent offrir des possibilités de participation à la vie démocratique, à l'engagement social et civique, ainsi que la sensibilisation et la compréhension des valeurs de l'Union européenne.

#### PRIORITES SPECIFIQUES : PRIORITES DU SECTEUR JEUNESSE

Engager, connecter et autonomiser les jeunes sont les priorités de la stratégie de l'UE pour la jeunesse 2019-2027. Les actions, qui y contribuent en renforçant la coopération intersectorielle, sont prioritaires.

- *Promouvoir la citoyenneté active, l'esprit d'initiative et l'esprit d'entreprise des jeunes ainsi que l'entrepreneuriat des jeunes, y compris l'entrepreneuriat social*

Cette priorité vise à encourager la citoyenneté active des jeunes, notamment par le volontariat et des actes de solidarité, et à renforcer ainsi leur esprit d'initiative, en particulier dans le domaine social, et à soutenir leurs communautés. Les projets relevant de cette priorité peuvent également promouvoir l'esprit d'entreprise, l'apprentissage créatif et l'entrepreneuriat social chez les jeunes. Le dialogue interculturel, la connaissance et la reconnaissance de la diversité et la promotion de la tolérance sont essentiels à cette priorité.

- *Renforcer la qualité, l'innovation et la reconnaissance de l'animation socio-éducative*

Cette priorité vise à promouvoir la reconnaissance et la validation de l'animation socio-éducative et de l'apprentissage informel et non formel à tous les niveaux, et à soutenir le renforcement de la qualité et l'innovation dans le domaine de l'animation socio-éducative, conformément aux priorités inscrites dans le programme de travail européen sur l'animation socio-éducative et dans la déclaration de Bonn de décembre 2020. Elle comprend le renforcement des capacités des animateurs socio-éducatifs dans leurs pratiques en ligne et hors ligne, ainsi que le soutien à la conception et au partage de méthodes pour atteindre les jeunes marginalisés, prévenir le racisme et l'intolérance parmi les jeunes, et tenir compte des risques, des possibilités et des implications de la numérisation.

- *Renforcer l'employabilité des jeunes*

Cette priorité vise à renforcer les compétences clés et les compétences de base des jeunes. Le secteur de la jeunesse joue un rôle important pour faciliter la transition des jeunes de la jeunesse à l'âge adulte, y compris en favorisant leur intégration sur le marché du travail. Les activités favorisant l'inclusion et l'employabilité des jeunes ayant moins d'opportunités [y compris des NEET (jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation)], en accordant une attention particulière aux jeunes menacés de marginalisation et aux jeunes issus de l'immigration, sont au cœur de cette priorité.

- *Renforcer les liens entre la politique, la recherche et la pratique*

Cette priorité répond à la nécessité d'établir des liens plus étroits entre la politique, la recherche et la pratique dans le domaine de la jeunesse afin d'apporter des informations plus précises sur les besoins et de faciliter l'élaboration des politiques. Les activités visant à promouvoir une meilleure connaissance de la situation des jeunes et des politiques en faveur de la jeunesse en Europe et ailleurs seront importantes pour cette priorité.

- *Soutenir la réaction du domaine de la jeunesse en Europe à la guerre en Ukraine*

Cette priorité soutient des projets visant à mettre en œuvre, partager et promouvoir des approches et pratiques inclusives ciblant les jeunes et les animateurs socio-éducatifs fuyant la guerre en Ukraine et les prestataires d'animation socio-éducative des pays d'accueil qui participent activement à de telles activités. Les activités devraient respecter les principes de l'animation socio-éducative, y compris l'apprentissage non formel et interculturel, et contribuer à la promotion et à la compréhension des droits de l'homme et de la démocratie et au renforcement des capacités des organisations participantes. Elles peuvent viser à fournir un appui linguistique, à appliquer les résultats de recherche et à étendre la recherche, à renforcer les synergies et les complémentarités avec des organisations actives dans le domaine de la jeunesse en Ukraine, à explorer les bonnes pratiques favorisant le bien-être psychosocial des jeunes réfugiés et des animateurs socio-éducatifs réfugiés en provenance d'Ukraine, et à favoriser le renforcement des capacités des organisations d'animation socio-éducative – en Ukraine et dans les pays d'accueil – etc.

## PROJETS DE PARTENARIAT SIMPLIFIÉ

Au moyen d'une réduction du montant des subventions accordées aux organisations, d'un raccourcissement de la durée et d'une simplification des exigences administratives par rapport à celles des partenariats de coopération, cette action vise à atteindre les organisations locales, les organisations moins expérimentées et les primodemandeurs dans le programme, en réduisant les obstacles qui entravent l'accès au programme pour les organisations disposant de capacités organisationnelles restreintes. Les projets de partenariat simplifié peuvent également contribuer à la création et au développement de réseaux transnationaux et favoriser les synergies avec les politiques locales, régionales, nationales et internationales.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Organisation candidate (coordinatrice du projet)	Toute organisation participante établie dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme peut soumettre une candidature. Cette organisation soumet la demande au nom de toutes les organisations participantes associées au projet. Pour les demandes soumises aux Agences nationales dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'éducation des adultes et de la jeunesse, <b>une organisation ne peut poser sa candidature qu'une seule fois par échéance.</b>
Organisations partenaires	Toute organisation publique ou privée établie dans un État membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme (voir la section « Pays éligibles » du Guide du Programme 2025, et l'annexe I ci-dessous) active dans tout domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques, ainsi que les organisations qui mènent des activités transversales à différents domaines.
Nombre et profil des organisations partenaires	Minimum 2 organisations de 2 États membres de l'UE ou pays tiers associés, sans nombre maximum d'organisations participantes. La même organisation (un seul OID) ne peut envoyer plus de 5 demandes au total par échéance, que ce soit en tant que candidat ou partenaire (ce maximum tient compte de toutes les demandes soumises aux Agences nationales pour les domaines suivants : enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, éducation des adultes, jeunesse) <b>[nouveau 2025]</b> .
Durée du projet	Entre 6 et 24 mois, en fonction des objectifs du projet et du type d'activités prévues.
Activités éligibles	Activités transnationales ou nationales ayant une dimension européenne. La capacité d'action devrait permettre aux organisations de disposer de plus de moyens d'atteindre les personnes ayant moins d'opportunités.
Lieux des activités	Pays des organisations qui participent au projet. Si dûment justifié, au siège d'une institution de l'Union européenne.

## MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer ?	Auprès de l'Agence nationale du pays où l'organisation candidate est établie au nom de toutes les organisations participantes impliquées dans le projet : l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport (FR02).
Quand déposer ?	<i>Round 1 - 5 mars 2025 à 12:00</i> (heure de Bruxelles) pour les projets commençant entre le 01/09/2025 et le 31/12/2025 <i>Round 2 - 1er octobre 2025 à 12:00</i> (heure de Bruxelles) pour les projets commençant entre le 01/01/2026 et le 31/08/2026
Comment déposer ?	<a href="https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus">https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus</a> Une <u>Déclaration sur l'honneur</u> tamponnée et signée par le représentant légal doit être jointe au formulaire. Le cas échéant, une attestation sur l'honneur stipulant que la structure ne possède pas de tampon.

## CONSTRUCTION DU PROJET

Un projet de partenariat simplifié comprend quatre étapes. Ces étapes commencent avant même que la proposition de projet ne soit sélectionnée pour le financement :

- 1) **Planification** (définition des besoins, des objectifs, des résultats du projet et des acquis d'apprentissage, du format des activités, du calendrier, etc.) ;
- 2) **Préparation** (planification des activités, élaboration du programme de travail, modalités pratiques, confirmation du ou des groupes cibles des activités prévues, conclusion d'accords avec les partenaires, etc.) ;
- 3) **Mise en œuvre** des activités ;
- 4) **Suivi** (évaluation des activités et de leur incidence à différents niveaux, partage et utilisation des résultats du projet).

Les organisations et les personnes participant aux activités doivent jouer un rôle actif dans toutes ces étapes et renforcer ainsi leur expérience d'apprentissage.

## CRITERES DE SELECTION

Pertinence (30 points)	<p>La proposition est pertinente par rapport aux objectifs et aux priorités de l'action-clé 2. En outre, elle sera considérée comme hautement pertinente si elle aborde la priorité « inclusion et diversité » et celles de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse &amp; Sport.</p> <p>La proposition est pertinente en ce qui concerne le respect et la promotion des valeurs communes de l'UE, telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination.</p> <p>Le profil, l'expérience et les activités des organisations du partenariat sont pertinentes pour le domaine couvert par la demande.</p> <p>La proposition apporte une valeur ajoutée au niveau de l'UE en renforçant la capacité des organisations à s'engager dans une coopération et une mise en réseau transfrontalières.</p>
Conception et mise en œuvre du projet (30 points)	<p>Les objectifs du projet sont clairement définis, réalistes et répondent aux besoins et aux buts des organisations participantes et de leurs groupes cibles.</p> <p>Les activités sont conçues d'une manière accessible et inclusive et elles sont ouvertes aux personnes ayant moins d'opportunités.</p> <p>La méthodologie proposée est claire, adéquate et réalisable :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le plan de travail est clair, complet et efficace, incluant des phases appropriées pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le partage des résultats ;</li><li>- le projet alloue des ressources appropriées à chaque activité.</li></ul> <p>Le projet intègre l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage pour compléter les activités physiques et pour améliorer la coopération avec les organisations partenaires. De plus, le projet utilise les plateformes en ligne Erasmus+ comme outils de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités du projet.</p> <p>Le projet est conçu de manière à respecter l'environnement et intègre des pratiques écologiques dans ses différentes phases.</p> <p>Le projet associe un mélange approprié d'organisations participantes en termes de profil.</p>
Partenariat et modalités de coopération (20 points)	<p>Le projet intègre des primodemandeurs et des organisations moins expérimentées dans l'action en question.</p> <p>La répartition proposée des tâches démontre l'engagement et la contribution active de toutes les organisations participantes.</p> <p>La proposition comprend des mécanismes efficaces de coordination et de communication entre les organisations participantes.</p>
Impact (20 points)	<p>La proposition de projet comprend des étapes concrètes et logiques pour intégrer les résultats du projet dans le travail régulier des organisations du partenariat.</p> <p>Le projet est susceptible d'avoir un impact positif sur les participants et les organisations participantes, ainsi que sur la communauté au sens large.</p> <p>Le projet comprend des mesures concrètes et efficaces pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- évaluer les résultats du projet ;</li><li>- partager les résultats du projet au sein des organisations du partenariat, ainsi que d'autres</li></ul>

- organisations, de la société civile et de la communauté au sens large ;
- promouvoir le financement de l'Union européenne.

Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les propositions doivent obtenir au moins 60 points. Elles doivent également obtenir au moins la moitié du nombre maximal de points pour chacune des catégories de critères d'attribution susmentionnées (c'est-à-dire 15 points au minimum pour les catégories « Pertinence du projet » et « Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet » ; 10 points au minimum pour les catégories « Qualité du partenariat et des modalités de coopération » et « Impact »).

## REGLES DE FINANCEMENT

Le modèle de financement proposé consiste en deux montants forfaitaires uniques, correspondant au montant total de la subvention pour le projet : **30 000€ ou 60 000€**.

Les candidats devront choisir entre les montants prédéfinis en fonction des activités qu'ils souhaitent entreprendre et des résultats qu'ils veulent atteindre par ce projet, tout en respectant les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité.

## INFORMATIONS NECESSAIRES

La description du projet comprendra les **objectifs**, les **activités** proposées et les **résultats** escomptés. Ils doivent être clairement liés les uns aux autres et présentés de manière cohérente. Les demandes comprennent également un calendrier général du projet indiquant la date prévue pour la réalisation des principales activités.

Les candidats doivent fournir suffisamment d'informations sur le plan budgétaire pour permettre aux évaluateurs d'évaluer la pertinence de chaque activité, ainsi que la cohérence de chaque activité avec les autres. Le budget du projet doit énumérer les activités prévues dans le cadre du projet et indiquer la part de la subvention allouée à chaque activité.

La sous-traitance de services est autorisée tant qu'elle ne concerne pas des activités essentielles dont dépend directement la réalisation des objectifs de l'action. Dans ce cas, les tâches sous-traitées doivent être clairement définies et décrites dans la demande.

### *Paie ment de la subvention*

La condition d'obtention du versement intégral de la subvention est l'achèvement de l'ensemble des activités conformément aux critères de qualité décrits dans la demande. Si une ou plusieurs activités ne sont pas achevées, sont partiellement achevées ou sont jugées insatisfaisantes lors de l'évaluation de la qualité, des réductions appropriées du montant de la subvention peuvent être appliquées au stade du rapport final pour mauvaise exécution, exécution partielle ou exécution tardive, par le refus d'activités individuelles ou la réduction du montant global d'un pourcentage forfaitaire.

L'évaluation du rapport final repose sur les descriptions détaillées de chaque activité réalisée, des informations montrant le degré de réalisation des objectifs du projet énoncés dans la demande, la qualité des résultats du projet téléchargés sur la [plateforme des résultats des projets Erasmus+](#) et une autoévaluation des organisations partenaires.

**Ce document n'est pas exhaustif ; il est une aide à la lecture du [Guide du programme 2025](#). Seul le Guide du Programme en anglais fait foi.**

## ANNEXE 1 : LISTE DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ET PAYS TIERS ASSOCIES AU PROGRAMME

Les pays suivants peuvent participer pleinement à toutes les actions du Programme Erasmus+:

États membres de l'Union européenne (UE)			
Belgique	Grèce	Lituanie	Portugal
Bulgarie	Espagne	Luxembourg	Roumanie
Tchéquie	France	Hongrie	Slovénie
Danemark	Croatie	Malte	Slovaquie
Allemagne	Italie	Pays-Bas	Finlande
Estonie	Chypre	Autriche	Suède
Irlande	Lettonie	Pologne	

Pays tiers associés au programme		
Macédoine du Nord	Islande	Norvège
Serbie	Liechtenstein	Turquie